

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 17       | 19                        |

| Vote           |
|----------------|
| Pour : 19      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

L'an 2026, le 27 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 juillet 2026.

**Présents :** M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, POTIER Jocelyn, RIGOLLAGE Céline, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, Anthony VITALIEN.

**Excusés :** MMES MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Maxime NIEL).

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 30 JUIL. 2026  
Et publication ou notification le :  
30 JUIL. 2026

A été nommée secrétaire : Claire TURMEL

### 2026\_07\_09 – Convention constitutive du GIP Géo Vendée : approbation de l'avenant

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025\_02\_04 en date du 24 février 2025 décidant d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public GÉO VENDEE ;

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

- **Article 1 : Approbation de l'avenant**

D'approuver l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée,

- **Article 2 : Autorisation de signature**

D'autoriser Monsieur Hervé BESSONNET, Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

- **Article 3 : Représentation à l'Assemblée Générale du GIP**

De donner pouvoir à Monsieur Hervé BESSONNET, représentant titulaire, ou Monsieur Anthony VITALIEN, représentant suppléant, de la commune de Notre Dame de Riez, au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30 JUL. 2026

ID : 085-218501898-20260727-2026\_07\_09-DE

- **Article 4 : Entrée en vigueur**

Le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télécours citoyens" accessible à partir du site : [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

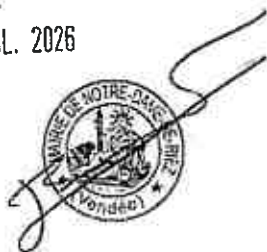
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30 JUL. 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'Claire Turmel', is written over a faint circular stamp.

La Secrétaire de séance,  
Claire TURMEL